

## Le ruisseau pollué par du mazout interpelle Écolo

Le candidat écologiste aux élections communales Baptiste Leroy s'interroge sur « la gestion de l'ensemble du bassin hydrographique de Leuze » après la catastrophe environnementale dont a été victime le ruisseau de Chapelle-à-Oie le 4 avril dernier : 20.000 litres de mazout se sont

échappés accidentellement de l'entreprise Delrivière adjacente. Il a interpellé le conseil communal mardi soir. Baptiste Leroy a tout d'abord été surpris de la faiblesse des moyens déployés pour lutter contre la pollution : un ballot de paille et des boudins flottants. Le service en-

vironnement de la commune n'aurait été averti de l'événement que le lendemain par la presse, regrette-il. Le bourgmestre Christian Brotcorne a nuancé : il n'était pas sur place mais a été averti immédiatement de la catastrophe, même si le ruisseau en question ne dé-



Pollution incontestable. © B.L.

pendait pas de la ville mais bien de la région wallonne qui a fait le nécessaire.

### PLAN DE GESTION ?

Le candidat écolo souhaiterait un véritable plan de gestion à l'image de ce qui se fait pour le contrat de rivière de la Dendre auquel ne participe pas Leuze-en-Hainaut. Autre souci : en dépit d'un collecteur posé par Ipalle à Pipaix, le rieu des Broquets reste « un égout à ciel ouvert ». Alors la commune a-t-elle « l'intention de mettre en oeuvre

un réel plan de gestion » ? Le bourgmestre lui a rappelé que la commune n'était responsable que des cours d'eau de troisième catégorie c'est-à-dire des rus et des ruisselets. Mais il reste attentif au dossier de pollution : il fera en sorte que le pollueur soit effectivement le payeur.

« La commune se décharge une fois de plus sur un autre niveau de pouvoir », a regretté Baptiste Leroy tout en rappelant « que les petits ruisseaux font les grandes rivières »... ●

D.FCT